

ARRETE DU MAIRE

Direction générale des Services
DE/VB/FT AR 21-DGS-097

SUPPRESSION DES DELEGATIONS DE FONCTION ET SIGNATURE ATTRIBUEES PAR LE MAIRE A MME FATIMA HAMMOUDOU, CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE – ANNULE L'ARRETE N° 20-DGS-083

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18, L.2122-20, L.2122-30, L.2122-31, L.2122.32,

VU le Code de la santé publique, et plus particulièrement ses articles L.3213-1 et L.3213-2,

VU le procès-verbal du Conseil municipal en date du 27 mai 2020,

VU la délibération n°20-DGS-03 du Conseil municipal du 27 mai 2020 relative aux délégations permanentes données au Maire par le Conseil municipal,

VU l'arrêté n°20-DGS-083 du 30 juin 2020 , donnant délégations de fonction et de signature attribuées par le Maire à Mme Fatima HAMMOUDOU, conseillère municipale déléguée,

CONSIDERANT que l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivité Territorial prévoit que le Maire peut retirer les délégations de signature données à un adjoint ou à un conseiller municipal,

ARRETE

ARTICLE 1 : ANNULE l'arrêté n°20-DGS-083 du 30 juin 2020 donnant délégations de fonction et de signature attribuées par le Maire à Mme Fatima HAMMOUDOU, conseillère municipale déléguée,

ARTICLE 2 : SUPPRIME à Mme Fatima HAMMOUDOU, Conseillère municipale, en conséquence de l'article 1, ses délégations de fonction et de signature.

ARTICLE 3 : Le Maire de la commune de Villetaneuse, le Directeur général des services et le Trésorier principal d'Epinay-sur-Seine, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

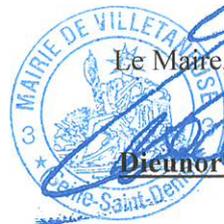
ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera :

- Transmis en Préfecture de Seine-Saint Denis
- Notifié à l'intéressé,
- Affiché en Mairie de Villetaneuse
- Inscrit au recueil des actes administratifs.

Ampliation sera faite à Mr le Receveur d'Épinay-sur-Seine.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou par l'application Télérecours Citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Villetaneuse, le 10 juin 2021

The seal is circular with the text "MAIRIE DE VILLETANEUSE" around the top and "Saint-Denis" at the bottom. It features a central emblem of a bird.
Le Maire,

Diemor EXCELLENT